



PRÉFET DÉLÉGUÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

Saint-Martin, le 11 avril 2014

CABINET

INVITATION PRESSE

Dans le cadre de la signature de la convention, relative à l'organisation de la prévention et de la lutte contre les maladies à transmission vectorielle, une cérémonie de signature sera organisée, le lundi 14 avril 2014 à 15:30 heures, à la Préfecture de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, en présence de la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin et du Ministre de la Santé de Sint-Maarten.
